



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

Madame Valérie DEBUCHY
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale, Inspectrice
d'académie

INSPECTION ACADÉMIQUE DE SEINE-ET-MARNE
Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

Voisenon, le 26 juillet 2022

Objet : En réponse à votre courrier du 18/07/2022
Fermeture de classe – école maternelle Constant Duport

Madame l'Inspectrice d'académie,

Je fais suite à votre courrier en date du 18 juillet 2022, reçu par mes services le 25 juillet 2022 concernant votre décision de suppression d'une classe à l'école maternelle Constant Duport.

Je regrette cette décision unilatérale sans aucune concertation avec les équipes éducatives en place, ni les élus et les représentants de parents d'élèves.

Dans le mandat passé, mon prédécesseur a soutenu, comme je le fais aujourd'hui le maintien de cette classe tout en sachant que notre population augmente de manière maîtrisée et que son rajeunissement est incontestable. Avez-vous intégré les constructions qui vont être livrées et les mutations d'urbanisme qui impactent fortement les affaires scolaires ?

Vous pouvez comprendre ma plus totale incompréhension dans le choix dans la mesure où il ne se base que sur des données purement chiffrées sans prendre en compte la dimension humaine. Il marque la baisse significative du niveau d'enseignement et de la qualité d'accueil des enfants en milieu rural.

Je vous invite, par conséquent, à revoir ce choix faute de quoi, je serai amené à soutenir ce mouvement de contestation qui fait l'unanimité dans nos communes du regroupement pédagogique intercommunal.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'académie, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire
Julien AGUIN

Copie à :

- Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
- Monsieur le Maire de Montereau-sur-le-Jard
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal scolaire
- Madame la Présidente de l'association de parents d'élèves

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Île-de-France . Département de Seine-et-Marne . Canton de Melun
Toutes les correspondances doivent être adressées de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

VILLAGE
HISTORIQUE